



DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION N° 2025-01-31/04 DU 31 JANVIER 2025 RELATIVE A L'APPROBATION DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES D'ÎLE-DE-FRANCE NATURE AU SMER LA VÉGÉTALE ET HABILITATION DE LA PRÉSIDENTE À SIGNER CET AVENANT

LE COMITÉ SYNDICAL

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment des articles L.5722-1 et L.5722-9
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Smer
- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU** la loi n°2004-809 du 13 août 1984 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 166-1 codifié à l'article L.5721-9 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- VU** la délibération n°2012-10/18-015 du 18 octobre 2015 autorisant la Présidente à signer la convention de mise à disposition du service la Tégéval de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (Nom d'usage : Île-de-France Nature) au SMER la Tégéval ;
- VU** la délibération n°2013-05/30-009 du 30 mai 2013 autorisant la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service la Tégéval de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (Nom d'usage : Île-de-France Nature) au SMER la Tégéval ;
- VU** la délibération n°2015-11/26-016 du 26 novembre 2015 autorisant la Présidente à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du service la Tégéval de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (Nom d'usage : Île-de-France Nature) au SMER la Tégéval ;
- VU** la délibération n°2022-12-08/08 du 8 décembre 2022 relative à l'approbation du changement de nom et de logo du SMER La Végétale ;
- VU** le rapport présenté par Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER la Végétale.

DÉLIBÈRE

Sous réserve de la délibération prochaine d'Île-de-France Nature approuvant la conclusion de cet avenant n°3 à la convention de mise à disposition de services.

Article 1 : approuve l'avenant n°3, ci-annexée, à la convention de mise à disposition de services entre Ile-de-France nature et le Smer La Végétale.

Article 2 : autorise Madame la Présidente à signer l'avenant n°3 à la convention, ci-annexé à la présente.

Article 3 : autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits

La Présidente du SMER

Madame Françoise LECOUFLE

Nombre d'élus pouvant siéger : 10
Présents : 4
Pouvoirs : 2
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Adoption : à l'unanimité